TARIFS au 1er janvier 2027

Conditions et tarifs
des prestations financières applicables aux associations de proximité.

Retrouvez ces tarifs sur labanquepostale.fr*

* Coût de connexion selon le fournisseur d'accès

LA BANQUE POSTALE
Citoyenne

SOMMAIRE

COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES

Adispo Asso Classic ..... p 04
Adispo Asso Intégral ..... p 04
Le Compte Adispo Association ..... p 04

BANQUE AU QUOTIDIEN

Ouverture de compte ..... p 04
Service Bancaire de Base (Droit au Compte) ..... p 04
Frais de tenue de compte (par CCP) ..... p 04
Ouverture de compte de Campagne électorale ..... p 05
Arrêtés de compte ..... p 05
Relevés de compte ..... p 05
Frais de suivi de dossier administratif et juridique ..... p 05

BANQUE À DISTANCE

LBP @ccess 24 (cotisation mensuelle) ..... p 05
LBP Net Entreprise (cotisation mensuelle) ..... p 05
OPnet, échange de fichiers par Internet sens client/banque et banque/client ..... p 05

CARTES BANCAIRES

Cartes bancaires (cotisation annuelle) ..... p 06
Autres prestations liées aux cartes ..... p 06

OPÉRATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT

Paiements par carte bancaire (la carte est émise par la banque) (au débit) ..... p 06
Remises de chèque(s) (au crédit) ..... p 06
Retraits d'espèces (au débit) ..... p 07
Prélèvements SEPA émis (au crédit) ..... p 07
Prélèvements SEPA reçus (au débit) ..... p 07
Réception de virements SEPA en euros (au crédit) ..... p 07
Émission de virements SEPA en euros (au débit) ..... p 07

ASSURANCES

Alliatys Association : Offre assurance (perte ou vol) des moyens de paiement (cotisation annuelle) ..... p 08

SOLUTIONS MONÉTIQUES

Encaissement cartes bancaires ..... p 08
Terminal de Paiement Électronique - TPE ..... p 08
Dynamic Currency Conversion (DCC) ..... p 08
Paiement à distance sécurisé ..... p 09
Récapitulatif des frais d'encaissement par carte dématérialisé ou papier ..... p 09

OPÉRATIONS À L'INTERNATIONAL

Réception de virements internationaux NON SEPA (au crédit) ..... p 09
Émission de virements internationaux (au débit) ..... p 09

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Incidents de fonctionnement ..... p 10
Oppositions ..... p 10
Autres opérations exceptionnelles ..... p 10

PLACEMENTS
Épargne Bancaire ..... p 11
Placements financiers ..... p 11
Compte-titres ordinaire ..... p 11
Droits de garde annuels sur compte-titres ..... p 11
Achat et Vente sur les valeurs en Euro de la gamme distribuée ..... p 11
Frais de négociation des autres instruments financiers ..... p 12
Ordre modifié ou annulé à la demande du client ..... p 12
Épargne Salariale et Retraite ..... p 12

PRESTATIONS DIVERSES
Frais de recherche de documents ou opérations (y compris fourniture de la première copie) ..... p 12
Autres prestations ..... p 12

RÉSOUDRE UN LITIGE ..... p 14

LEXIQUE ..... p 16

MENTIONS LÉGALES ..... p 19

CONTACTS ..... p 20

Les mots marqués d'un drapeau sont expliqués dans la partie **Lexique.**

Conditions tarifaires ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ

(Associations ayant au plus 2 salariés ou 200 000 € de budget annuel)

COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES[1]

Offres groupées de produits et services adaptés aux besoins des Associations de proximité.

Adispo Asso Classic[2] (cotisation mensuelle) ..... **7,00 €**

- un Compte Courant Postal (frais de tenue de compte inclus)
- un chéquier[2]
- un relevé de compte mensuel[3]
- le service de Banque à Distance : LBP @ccess 24[4]

+ en option[5] :

- cartes Visa Business, Visa Gold Business ou Visa Platinum Business
- une assurance (perte ou vol) des moyens de paiement : Alliatys Association[6]

Adispo Asso Intégral[2] (cotisation mensuelle) ..... **12,68 €**

- un Compte Courant Postal (frais de tenue de compte inclus)
- un chéquier[2]
- un relevé de compte mensuel[3]
- l'Espace Client Business : LBP @ccess 24[4]
- une carte Visa Business à débit immédiat[7]
- une assurance (perte ou vol) des moyens de paiement : Alliatys Association[6]

Le Compte Adispo Association (cotisation mensuelle)
Arrêt de la commercialisation depuis le 01/06/2013 ..... **12,68 €**

Cotisation mensuelle selon la carte souscrite

Adispo Association + Carte Visa Business à débit immédiat ou différé ..... **13,60 €**

Adispo Association + Carte Visa Gold Business à débit immédiat ou différé ..... **20,75 €**

(1) La cotisation mensuelle aux offres groupées de services est perçue trimestriellement à terme à échoir. (2) La souscription aux offres groupées de services Adispo Asso Classic et Adispo Asso Intégral ainsi que la délivrance de moyens de paiement sont soumises à l'acceptation du dossier par La Banque Postale. (3) Vous pouvez opter pour une périodicité quotidienne, hebdomadaire ou décadaire de vos relevés de compte. Reportez-vous à la page 04 pour connaître les tarifs applicables pour les relevés de compte (hors fréquence mensuelle). (4) Reportez-vous à la page 04 pour plus d'informations sur LBP @ccess 24. (5) Selon tarif spécifique au produit ou service souscrit en sus de l'abonnement mensuel à Adispo Asso Classic. Reportez-vous aux tarifs en page 06 pour les cartes bancaires, en page 08 pour Alliatys Association. (6) Dans les limites et conditions de la Notice d'Information Alliatys Association. (7) Pour un autre choix de carte bancaire, La Banque Postale propose Adispo Asso Classic avec une carte bancaire en option. Le tarif carte bancaire (voir en page 06) est en sus de l'abonnement mensuel à Adispo Asso Classic.

BANQUE AU QUOTIDIEN

Ouverture de compte ..... **Gratuit**

Service Bancaire de Base (Droit au Compte)[1] ..... **Gratuit**

Frais de tenue de compte (par CCP)

	Par trim.	Par mois
Les frais de tenue de compte sont débités trimestriellement à terme échu	**29,65 €**	**9,88 €**

(1) Comptes ouverts sur injonction de la Banque de France, conformément à l'article L. 312-1 du code monétaire et financier. Les services compris dans le Service Bancaire de Base figurent dans la Convention de Compte.

BANQUE AU QUOTIDIEN (suite)

La Banque Postale propose l'ouverture d'un Adispo Asso Classic ou Adispo Asso Intégral, incluant les frais de tenue de compte, le service de Banque à Distance et d'autres produits et services essentiels à la gestion de votre compte au quotidien, tels qu'une assurance des moyens de paiement... (1).

Ouverture de compte de campagne électorale	**600,00 €**
Arrêtés de compte	
Commission de mouvement	**Offert**
Intérêts débiteurs (2)	**15,00 %**

Tout compte débiteur sans autorisation expresse et préalable de La Banque Postale e tout dépassement de plafond d'ouverture de crédit donnent lieu à perception d'intérêts débiteurs à un taux effectif global.

Relevé d'intérêts (par échelle)	**5,00 €**
Relevés de compte	
Relevés mensuels	**Gratuit**
Autres fréquences (3) (par relevé)	**5,00 €**
Perception trimestrielle à terme échu	
Classement par type d'opérations (par trimestre)	**1,00 €**
Frais de suivi de dossier administratif et juridique	
Frais annuels de suivi de dossier administratif et juridique	**30,00 €**

Les frais annuels de suivi de dossier administratif et juridique rémunèrent les actions de mise à jour des dossiers de nos clients. Cette mise à jour est réglementaire et La Banque Postale se doit de la respecter.

(1) Reportez-vous à la page 04 pour plus d'informations sur Adispo Asso Classic ou Adispo Asso Intégral. (2) Taux nominal annuel, susceptible de modification. Les intérêts débiteurs sont perçus mensuellement dans la limite du taux plafond, calculé par la Banque de France et publié trimestriellement au Journal Officiel pour la catégorie "découverts en compte". (3) Vous pouvez opter pour une périodicité quotidienne, hebdomadaire ou décadaire.

BANQUE À DISTANCE

Restez connecté 7j/7 et 24h/24 avec La Banque Postale via l'Espace Client Business (www.labanquepostale.fr) et l'application « Business » de La Banque Postale disponible sur l'App Store® et Google Play®. Téléchargement et accès gratuits de l'application, hors coûts de connexion selon opérateurs, application compatible sous IOS et Android.

Abonnement à des services de banque à distance	
LBP @ccess24	**Gratuit**
LBP Net Entreprise (cotisation mensuelle) (1)(2)	**13,90 €**
OPnet, échange de fichiers par Internet sens client/ banque et banque/client	
OPnet est accessible depuis l'Espace Client Business. OPnet est une option payante de LBP Net Entreprise.	
Abonnement (1)	**18,00 € +TVA**
Par opération (sens banque/client)	**0,09 € +TVA**
Par fichier (sens banque/client) :	
- ≤ 23 fichiers par mois	**Gratuit**
- > 23 fichiers par mois	**3,50 € +TVA**
par fichier au-delà et dès le 1er fichier	

(1) Facturé mensuellement à terme échu. (2) Tarif sans l'option OPnet.

CARTES BANCAIRES

Cartes bancaires (cotisation annuelle)

Cotisation Carte Visa Business à débit immédiat ou différé	**56,00 €**
Cotisation Carte Visa Gold Business à débit immédiat ou différé	**135,00 €**
Cotisation Carte Visa Platinum Business à débit immédiat ou différé	**230,00 €**

Pour toute souscription d'une 2ème Carte Visa Business ou Visa Gold Business ou Visa Platinum Business sur un même compte, bénéficiez d'une réduction de 25 % sur la cotisation annuelle de la carte la moins chère.

Autres prestations liées aux cartes

Renouvellement anticipé[1][2]	**13,50 €**
Réédition du code confidentiel par courrier[1][2]	**8,90 €**
Consultation du code confidentiel (depuis l'application mobile ou votre Espace Client Business)	**Gratuit**

Découvrez l'Espace Cartes sur votre Application mobile ou votre Espace Client Business de La Banque Postale pour gérer votre carte en toute autonomie et à tout moment : consulter les informations de votre carte, bloquer temporairement/débloquer votre carte en cas de perte, faire opposition sur votre carte.

(1) Gratuit pour les Cartes Visa Gold Business ou Visa Platinum Business. (2) Applicable aux cartes de dépôt d'espèces.

OPÉRATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT

Paiements par carte bancaire (la carte est émise par la banque) (au débit)

En France et à l'étranger, en euros	**Gratuit**
À l'étranger en devise autre que l'euro[1]	
- commission variable (en % du montant)	**2,30 %**
- maximum de perception	**6,00 €**

Frais de conversion monétaire pour les devises au sein de l'Espace Économique Européen : Taux BCE + X % (dépend du taux de conversion appliqué par le schéma de carte de paiement VISA). Vous pouvez consulter les frais au jour le jour sur www.labanquepostale.fr à la rubrique « Cartes bancaires » de la gamme Business.

Remises de chèque(s) (au crédit)

Depuis votre service de Banque à Distance, vous pouvez suivre les chèques remis à l'encaissement et le statut de leur traitement. De la même manière, vous pouvez suivre les chèques débités de plus de 10 000 €.

Télétransmis (TLMC ou télécollecte) pour un volume :	
- ≤ 50 chèques par mois	**Gratuit**
- > 50 chèques par mois par chèque au-delà et dès le 1er chèque	**0,03 €**
Sur support papier pour un volume :	
- ≤ 50 chèques par mois	**Gratuit**
- > 50 chèques par mois par chèque au-delà et dès le 1er chèque	**0,07 €**
Chèque remis et revenu impayé pour insuffisance de provision	**Gratuit**
Chèque remis et revenu impayé pour autre motif	**12,80 €**

(1) Opération de change effectuée au cours appliqué par Visa le jour du traitement de la transaction et pouvant donner lieu à la perception de frais de change, directement facturés au client.

OPÉRATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT (suite)

Retraits d'espèces (au débit)

Frais par retrait d'espèces à un Distributeur Automatique de Billets de La Banque Postale ou dans une autre banque en euros	**Gratuit**
Frais par retrait d'espèces à un Distributeur Automatique de Billets d'une autre banque en devise autre que l'euro	
Commission par opération	**3,30 €**
+ Commission variable (en % du montant)	**2,30 %**
Retrait d'espèces en agence des autres banques (Cash Advance)	
- en euros ou dans une autre devise par opération	**6,00 €**
+ Commission variable pour les retraits en devise autre que l'euro (en % du montant)	**2,30 %**

Prélèvements SEPA émis (au crédit)

	Par remise	+ Par prélèvement
Remises de prélèvements		
Sur Internet (OPnet)(1)	**Gratuit**	**0,27 €**
Commission par prélèvement revenu impayé		**12,50 €**
Représentation automatique des impayés		
- Abonnement au service		**Nous consulter**
- Par prélèvement SEPA (représenté)		**0,27 €**
Demande Identifiant Créancier SEPA (ICS)		**25,00 €**

Prélèvements SEPA reçus (au débit)

Frais par prélèvement reçu	**Gratuit**

Réception de virements SEPA en euros (au crédit)

Frais par virement SEPA	**Gratuit**

Émission de virements SEPA en euros (au débit)

Virement instantané		
- Frais par virement instantané unitaire émis Internet		**Gratuit**
Virement standard		
- Frais par virement standard émis Internet		**Gratuit**
- Frais par virement standard émis Papier		**12,00 €**
Virement permanent		
- Frais de mise en place du virement permanent		**Gratuit**
- Frais d'émission d'un virement permanent		**Gratuit**
Virements en nombre	**Par remise**	**+ Par virement**
- Sur Internet (OPnet)(1)	**Gratuit**	**0,20 €**
Virement urgent		
- En télétransmission et via OPnet		**5,00 €**
- Sur support papier		**25,00 €**

L'espace SEPA(2) au 01/01/2027 couvre les États membres de l'Union Européenne auxquels s'ajoutent l'Andorre, l'Albanie , l'Islande, le Liechtenstein, la Macédoine du Nord, la Moldavie, Monaco, le Monténégro, la Norvège, le Royaume-Uni, Saint-Marin, la Serbie, la Suisse, le Vatican.

(1) OPnet : échange de fichiers est accessible depuis l'Espace Client Business et est une option payante de LBP Net Entreprise. (2) SEPA (Single Euro Payments Area ou Espace Unique de Paiements en Euros).

ASSURANCES

Alliatys Association[1] : Offre assurance (perte ou vol) des moyens de paiement (cotisation annuelle) ..... **58,00 €**

- **Remboursement des pertes financières subies en cas d'utilisation frauduleuse d'un moyen de paiement (carte, chèque) perdu ou volé.**
- **Remboursement des espèces (monnaie métallique et billets de banque) que l'Assuré retire à l'aide d'un de ses moyens de paiement et/ou de retrait sur un Compte assuré aux guichets bancaires, aux distributeurs automatiques de billets ou aux guichets automatiques de banque.**
- **Remboursement des pertes financières subies lors d'une fraude commise par un membre de l'association.**
- **Une garantie Information Juridique par téléphone et Protection Juridique : Achat d'un bien et prestation de service.**
- **Une garantie annulation de manifestation.**

(1) Dans les limites et conditions de la Notice d'Information Alliatys Association.

SOLUTIONS MONÉTIQUES

Sur étude personnalisée au 09 69 32 60 79 (numéro gratuit)

Tap to Pay en partenariat avec Yavin

Solution d'acceptation de paiement par carte en proximité en sans contact depuis un smartphone[1]

Application de paiement MobiPro facturé par Yavin
(disponible en téléchargement sur l'App Store® et Google Play®)

- Abonnement mensuel par appareil utilisé dans le mois calendaire ..... **4,90 €**HT+TVA
- Frais par transaction ..... **0,15 €**HT+TVA

Commission bancaire facturée par La Banque Postale :

- 0,90 % pour les cartes particuliers dans l'Espace Economique Européen (EEE)
- 1,75 % pour les cartes commerciales de la zone EEE et les cartes hors EEE

Avec le Tap to Pay vous bénéficiez d'une solution **sans engagement de durée et facturée uniquement à l'usage.** De plus l'abonnement est **offert au-delà du 5ème appareil utilisé dans le mois calendaire.**

(1) Sous réserve de compatibilité : à partir d'IOS 17 pour Iphone. Pour Android, à partir d'Android 11 avec antenne NFC.

Encaissement cartes bancaires sur Terminal de Paiement Électronique - TPE

Monétude : solutions d'équipement "clefs en main"

Monétude propose une gamme de solutions "clefs en main" ou "sur-mesure", pour l'encaissement des paiements par carte bancaire (CB, Visa, MasterCard, Samsung Pay, Google Pay, Apple Pay, UnionPay, Discover, Diners International, Japan Credit Bureau) ou carte privative en face à face via un Terminal de Paiement Électronique. Cette offre comprend l'ouverture d'un contrat d'acceptation, la location ou la vente d'un TPE prêt à l'emploi et un ensemble de services d'assistance et de maintenance.

Dynamic Currency Conversion (DCC)

Le service de conversion de change dynamique permet à la clientèle étrangère de régler par carte bancaire ses achats en euros ou dans sa propre devise. L'application DCC est téléchargeable sur tous les TPE de la gamme Monétude.

Paiement à distance sécurisé

Scellius : Solution d'encaissement de paiement à distance sécurisé[1]

Scellius l'Essentiel, solution tout compris pour encaisser des paiements avec ou sans site de e-commerce incluant l'ensemble des méthodes de paiement suivantes : CB, VISA, MasterCard, initiation de virement, American Express, Paypal et Xpay.

Frais de mise en service	300,00 €+TVA
Abonnement mensuel pour les moyens de paiements cartes CB, Visa, Mastercard, American Express, PayPal, XPay	24,00 €+TVA
Coût de traitement à la transaction Scellius virement	Nous consulter
Coût de traitement à la transaction par carte	Nous consulter

Scellius Net, solution à la carte pour encaisser des paiements avec ou sans site de e-commerce

Frais de mise en service	300,00 €+TVA
Abonnement mensuel	20,00 €+TVA
Abonnement mensuel pour d'autres moyens et services de paiement (PayPal, X Pay, Scellius Virement, Scellius Prélèvement, solutions prépayées, solutions de paiement fractionné)	Nous consulter
Services additionnels	Nous consulter
Coût de traitement à la transaction par carte	Nous consulter

Scellius SMS/e-mail, solution pour transmettre un lien vers une page de paiement par carte

Frais de mise en service	50,00 €+TVA
Abonnement mensuel	8,00 €+TVA
Coût de traitement à la transaction Scellius virement	Nous consulter

Scellius Transaction[2]

Frais de mise en service	150,00 €+TVA
Abonnement mensuel	20,00 €+TVA
Coût de traitement à la transaction	Nous consulter

Pour vos encaissements de paiements lors de vos déplacements, pensez à utiliser l'application mobile La Banque Postale Scellius téléchargeable gratuitement sur l'App Store® et Google Play®.

(1) Uniquement pour l'offre Scellius Net, Scellius l'Essentiel et Scellius SMS/e-mail. (2) Fin de commercialisation : 31/12/2025.

Récapitulatif des frais d'encaissement par carte dématérialisé ou papier ..... **Gratuit**

OPÉRATIONS À L'INTERNATIONAL NON SEPA

Pour les virements hors de l'espace SEPA ou en devises autres que l'Euro dans l'espace SEPA, la Banque destinataire/émettrice ou correspondante dans le transfert des fonds peut vous imputer ses éventuels frais en complément des frais ci-dessous.

Réception de virements internationaux (au crédit)

Réception d'un virement	20,00 €

Émission de virements internationaux (au débit)

Frais par virement occasionnel émis sur support papier (par virement) :	
Commission de transfert (en % du montant)	0,10 %
- minimum	20,00 €
- maximum	70,00 €
Frais par virement occasionnel émis en télétransmission (par virement)[1]	11,70 €

OPÉRATIONS À L'INTERNATIONAL (suite)

Commission de change (par virement)	**Nous consulter**
Frais de correspondant à la charge de l'émetteur	**Tarif spécifique par devise**

Autres services

- avis d'exécution	**5,90 €**
- frais de rejet	**Selon tarif banque étrangère**

(1) Tarif applicable à tous les virements inclus dans un fichier télétransmis pour des virements internationaux par le Client.

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Incidents de fonctionnement

Commission d'intervention perçue en cas d'irrégularité de fonctionnement du compte	**9,00 €**
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision(1) Perception plafonnée à 5 rejets de chèque pour une même interdiction bancaire	
- chèque ≤ à 50 €	**30,00 €**
- chèque > à 50 €	**49,00 €**
Frais par chèque émis en infraction d'interdit bancaire	**25,00 €**
Frais de non exécution ou de rejet de virement, de prélèvement SEPA ou TIP SEPA pour défaut de provision (par impayé)(2)	**19,00 €**
Frais de rejet de prélèvement SEPA ou TIP SEPA pour défaut de provision en cas de représentation du même prélèvement	**Gratuit**

Oppositions

Frais d'opposition chèque(s) ou chéquier(s) par l'émetteur	**15,00 €**
Frais pour opposition sur carte	**Gratuit**
Frais pour opposition sur prélèvement	**Gratuit**
Frais pour révocation sur prélèvement	**12,80 €**
Perception plafonnée à 2 révocations sur prélèvement par jour	

Autres opérations exceptionnelles

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque en cas d'utilisation abusive	**30,00 €**
Frais de clôture de compte	**Gratuit**
Frais par saisie-attribution(3)	**100,00 €(4)**
Frais par opposition à tiers détenteur	**100,00 €(4)**
Frais par saisie administrative à tiers détenteur * % applicable au montant de la créance due à l'Administration. Perception plafonnée, par saisie administrative à tiers détenteur, au montant règlementaire en vigueur (100,00 €) et 50,00 € en cas de saisie inopérante.	**Dans la limite de 10 %***
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision(5)	**13,00 €**
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	
- envoi simple	**12,00 €+TVA**
- envoi en recommandé	**15,00 €+TVA**

(1) Chèque rejeté pour défaut de provision. (2) Dans la limite du montant de l'ordre de paiement rejeté. (3) Saisie conservatoire, saisie-attribution, saisie de valeurs mobilières. (4) 50,00 € en cas de saisie inopérante. (5) Frais non perçus en cas de rejet de chèque.

PLACEMENTS[1]

Épargne Bancaire

Pour une épargne disponible :

- Livret A[2][3] ..... **Frais d'ouverture gratuits**
- Compte sur Livret Association[2][4] ..... **Frais d'ouverture gratuits**

Pour un rendement garanti à échéance[5] : Compte terme[2] ..... **Frais d'ouverture gratuits**

Placements Financiers

Distribution des instruments Financiers du Groupe La Banque Postale

Les Organismes de placement collectif (OPC) ou titres émis par le groupe La Banque Postale + OPC hors Groupe La Banque Postale de la gamme distribuée par La Banque Postale sont accessibles uniquement sur l'espace de bourse en ligne via la banque en ligne.
Les valeurs mobilières hors Groupe La Banque Postale, sont uniquement disponibles à la vente sur l'espace de bourse en ligne de la banque en ligne.
Les opérations d'achat ne sont pas autorisées.

Compte-titres ordinaire

Frais d'ouverture de compte-titres ordinaire ..... **Gratuit**

Frais de tenue de compte ..... **Gratuit**

Transfert de compte-titres vers un autre établissement financier

- par ligne ..... **5,83 € +TVA**
- minimum par compte-titres ..... **54,17 € +TVA**

Droits de garde annuels sur compte-titres

Instruments Financiers Groupe La Banque Postale[6] ..... **Gratuit**

Autres Instruments Financiers

- Commission fixe par ligne de valeur gérée (titres cotés sur le marché domestique[7]) ..... **3,33 € +TVA**
- Commission fixe par ligne de valeur gérée (titres cotés à l'étranger) ..... **16,67 € +TVA**
- Commission proportionnelle sur la valeur de portefeuille au 31/12
  jusqu'à 50 000 € ..... **0,175 % +TVA**
  pour la partie entre 50 000,01 € et 100 000 € ..... **0,095 % +TVA**
  pour la partie dépassant 100 000 € ..... **0,050 % +TVA**
- Minimum de perception par portefeuille ..... **23,33 € +TVA**

Achat et vente sur les valeurs en Euro de la gamme distribuée[6]

Frais d'entrée et de sortie

Les prix de souscription et de rachat d'OPC tiennent compte des frais d'entrée et de sortie éventuellement applicables. Leur pourcentage maximum figure dans le Document d'Informations Clés (DIC) remis au souscripteur.

OPC : rémunération de La Banque Postale sur les frais de gestion

La Banque Postale peut être amenée à percevoir une partie des frais de gestion de l'OPC sous forme de rétrocessions, en rémunération du service de Réception et Transmission d'Ordres à valeur ajoutée. Une information préalable à la souscription vous est fournie sur le pourcentage et le montant des frais liés à l'investissement réalisé.

- OPC (SICAV et FCP) autres établissements en plus de la commission propre aux OPC (SICAV et FCP) concernés[6] ..... **28,70 €** **par ordre de vente**

(1) Certaines opérations peuvent être soumises à une taxe sur les transactions financières au taux de 0,4 % (taux en vigueur depuis le 1er avril 2025). Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de votre conseiller. (2) Ouverture et fonctionnement soumis à conditions. (3) Association mentionnée au 5 de l'article 206 du Code Général des Impôts. Un seul Livret A par association éligible. (4) Offre réservée aux associations sans but lucratif. (5) Commercialisation en fonction des conditions de marché. (6) La Banque Postale Asset Management (LBPAM), Ostrum et La Financière de l'Echiquier. (7) Euronext Paris, Euronext Bruxelles et Euronext Amsterdam.

PLACEMENTS[1] (suite)

Frais de négociation des autres Instruments Financiers :

Taux de commission Actions et Obligations (dont bons et droits de rachat)

- ordre jusqu'à 10 000 €	**1,05 %**
- ordre de plus de 10 000 €	**0,85 %**

Minimum de perception par ordre

- actions et obligations	**11,00 €**
- bons et droits de rachat	**5,75 €**
Ordre modifié ou annulé à la demande du client	**11,20 €**

Épargne retraite

Épargne Salariale et Retraite[2]	**Nous consulter**

(1) Certaines opérations peuvent être soumises à une taxe sur les transactions financières au taux de 0,4 % (taux en vigueur depuis le 1er avril 2025). Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de votre conseiller. (2) Offre soumise à des conditions d'éligibilité.

PRESTATIONS DIVERSES

Frais de recherche de documents ou opérations (y compris fourniture de la première copie)

Recherche simple (opération ou document datant de moins d'un an)[1]	**20,00 € +TVA**
Recherche complexe (opération ou document datant de plus d'un an)[1]	**32,00 € +TVA**
Duplicata opposable aux tiers (document, relevé de compte, facture, copie de chèque...)	**9,50 € +TVA**

Autres prestations

Opérations de gestion (par demande)	**Par Internet (via la Banque à distance / Espace Client Business)**	**Par un conseiller**
- Édition de RIB, - Blocage / suspension d'un utilisateur de la Banque à Distance, - Renouvellement de chéquier, - Commande de bordereaux de remise de chèques.	**Gratuit**	**5,00 €**

Notification d'avoirs	**7,20 €**
Frais d'émission d'un chèque de banque émis sur CCP	**12,00 €**
Frais d'envoi de chéquier en lettre expert	**6,50 € +TVA**
Retour de courrier (Client inconnu à l'adresse)	**7,50 €**
Frais de dépôt des avoirs inactifs ou prescrits (par compte)	**30,00 €**

(1) À la date de la demande. (2) Service Relation Client.

- Le montant annuel des frais et commissions de toutes natures prélevés sur les comptes inactifs est plafonné à 30,00 € conformément à la réglementation en vigueur.

- Ce document n'est pas exhaustif. Il indique les conditions qui sont généralement appliquées aux Associations de proximité. Elles peuvent être modifiées à tout moment. Les éventuelles modifications donnent lieu à une information préalable générale ou personnalisée.
- S'agissant d'opérations bancaires, les tarifs indiqués ne sont pas soumis à TVA, sauf indication contraire.
- Les tarifs et commissions sont exprimés hors taxe. À ce montant hors taxe s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération et en fonction du territoire. Les tarifs et commissions assujettis à la TVA sont signalés par le sigle suivant : +TVA, sauf cas particulier.
- Certains services sont susceptibles de ne plus être commercialisés.

RÉSOUDRE UN LITIGE

- Le Client qui souhaite déposer une réclamation peut le faire en s'adressant à son Service Relations Clients qui pourra lui expliquer les démarches à réaliser. Le client peut aussi formaliser sa réclamation via le formulaire accessible à l'adresse suivante : **www.labanquepostale.fr/professionnels-entrepreneurs/footer/reclamation-personnes-morales.html** qu'il pourra éditer et transmettre à La Banque Postale par courrier ou par mail. La Banque Postale s'engage à répondre dans les meilleurs délais et au plus tard avec un accusé de réception dans les 10 jours et vous recevrez une réponse dans un délai de deux mois à compter de la date d'envoi de votre réclamation. Si votre réclamation concerne un service de paiement (virement, prélèvement, paiement par carte), vous recevrez une réponse dans un délai de quinze jours ouvrables à compter de la date de réception de votre réclamation, ou au plus tard dans un délai de trente-cinq jours ouvrables en cas de circonstances exceptionnelles. Pour être recevable, la réclamation doit être formulée par le représentant légal, un mandataire ou par l'intermédiaire d'un avocat.
- En cas de désaccord avec la réponse apportée à la réclamation écrite (datée de moins d'un an et signée) ou en l'absence de réponse dans un délai de 2 mois à compter de la date d'envoi de sa réclamation (ou de 15 jours ouvrables en cas de service de paiement), le Client peut choisir également de saisir le Médiateur de La Banque Postale à l'adresse suivante :

Le Médiateur de La Banque Postale
115 rue de Sèvres - Case Postale G009 - 75275 Paris Cedex 06
ou sur le site Internet : **https://mediateur.groupelaposte.com**

Le dépôt en ligne d'une demande de médiation est à privilégier.

La demande de médiation devra être accompagnée d'une copie de la réclamation initiale écrite.

- Le Médiateur exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre de la Charte de la Médiation disponible sur son site Internet, ou auprès de La Banque Postale, dans les bureaux de poste. Le Médiateur facilitera la recherche d'une solution amiable ou proposera une solution de règlement du litige, à défaut d'accord entre les parties.
- Pour tout litige relatif à ses services d'investissement, le Client peut choisir également de saisir le Médiateur de l'Autorité des marchés financiers à l'adresse suivante :

Le Médiateur de l'Autorité des marchés financiers
17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02
ou sur le site Internet : **www.amf-france.org**

- Par transposition aux professionnels, en application du 3e alinéa de l'article L. 612-2 du Code de la consommation, dès lors que le Client a saisi l'un des médiateurs, il ne peut plus saisir l'autre du même litige.
- **En cas d'insatisfaction relative aux garanties d'assurance, le client peut adresser une réclamation écrite à l'assureur, qui en accusera réception sous 10 jours.**

  - Soit en ligne : en remplissant le formulaire en ligne https://formulaire.mediation-assurance.org/.
    Ce canal est à privilégier pour une prise en charge plus rapide.
  - Soit le réclamant peut adresser une réclamation écrite à l'assureur, qui en accusera réception sous 10 jours.

Le client, en cas de désaccord avec la réponse apportée ou en l'absence de retour dans un délai de 2 mois à compter de la date d'envoi de la première réclamation écrite, peut saisir gratuitement le Médiateur de l'Assurance, à l'adresse suivante :

Le Médiateur de l'Assurance
TSA 50110 - 75441 Paris CEDEX 09
ou sur le site Internet (ce canal est à privilégier pour une prise en charge plus rapide) : **www.mediation-assurance.org**

Cet intervenant extérieur indépendant est l'unique interlocuteur compétent pour traiter les litiges relatifs à la gestion des contrats d'assurance.

C

Commission de mouvement

Commission de mouvement calculée en pourcentage sur le montant des opérations au débit du compte, à l'exception des opérations initiées par La Banque Postale (remboursement d'emprunt, agios, ...) ainsi que les achats de titres.

Commission d'intervention

Somme perçue par la Banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

Client inactif

Si l'ensemble des comptes détenus (CCP, comptes et livret d'épargne, comptes titres) par le Client dans les livres de la Banque sont sans mouvements depuis 12 mois et qu'il ne s'est pas manifesté auprès de la Banque par quelque moyen que ce soit (téléphone, courrier, sur sa banque en ligne) sur cette même période, il est susceptible d'être qualifié de Client inactif. Le cas échéant, la Banque l'en informera par tout moyen. L'absence de manifestation de la part du Client auprès de la Banque pendant les 9 années suivantes conduira la Banque à déposer ses avoirs à la Caisse des Dépôts et Consignations après l'en avoir informé par tout moyen 6 mois auparavant.

Commission de souscription ou « droit d'entrée »

Montant, généralement exprimé en pourcentage, que l'investisseur en OPC (OPCVM, FCP, sicav) doit payer à chaque fois qu'il achète des parts. Ces frais sont déduits du montant investi dans l'OPC.

D

DIC (Document d'Information Clé)

Document remis aux investisseurs en OPC présentant les informations essentielles sur le produit (stratégie d'investissement, scénarios de performance, risque du placement, frais, etc.). C'est un document standardisé, ce qui permet de comparer rapidement les caractéristiques principales de différents OPC français ou européens.

Dynamic Currency Conversion (DCC)

Service de conversion de change dynamique qui permet à la clientèle étrangère de régler par carte bancaire ses achats en euros ou dans sa propre devise.

Découvert autorisé

Ligne de crédit permettant d'avoir un compte débiteur jusqu'à un montant maximal accordé par la banque.

Droit au compte

Toute personne domiciliée en France, dépourvue d'un compte courant, et qui s'est vu refuser l'ouverture d'un compte de dépôt par une banque, a le droit de demander à la Banque de France de désigner un établissement bancaire pour bénéficier d'un compte courant et du service bancaire de base gratuit associé au droit au compte. Le compte est ouvert sur injonction de la Banque de France, conformément à l'article L. 312-1 du code monétaire et financier. Les services compris dans le Service Bancaire de Base figurent dans la Convention de Compte.

Droit de garde

Frais prélevés annuellement ou semestriellement par la banque pour la tenue des comptes-titres. Ces frais sont liés à la conservation des titres et aux opérations administratives effectuées sur le compte.

Ils varient selon la nature des titres enregistrés sur le compte (actions, obligations, fonds d'investissement, etc.), la place de cotation du titre s'ils sont cotés, le nombre de titres différents détenus sur le compte et la valeur totale des titres détenus (du portefeuille).

Les droits de garde se décomposent en :

- droit variable, calculée selon un barème progressif par tranche appliqué à la valorisation du portefeuille au 31/12.
- droit fixe, appliqué à chaque valeur détenue du portefeuille au 31/12.

E

EBICS (Electronic Banking Internet Communication Standard)

Protocole de communication bancaire standardisé et sécurisé développé pour faciliter les échanges de fichiers de transactions financières entre un client entreprise et son établissement bancaire.

Espace Économique Européen (EEE)

L'espace EEE couvre les États membres de l'Union Européenne auxquels s'ajoutent l'Islande, le Liechtenstein, et la Norvège.

Espace SEPA (Single Euro Payments Area ou Espace Unique de Paiements en Euros)

L'espace SEPA couvre au 1/01/2027 les Etats membres de l'Union Européenne auxquels s'ajoutent l'Albanie, l'Andorre, l'Islande, le Liechtenstein, la Macédoine du nord, la Moldavie, Monaco, le Monténégro, la Norvège, le Royaume-Uni, Saint-Marin, la Serbie, la Suisse et le Vatican.

F

Frais de gestion

Les frais de gestion rémunèrent les services de la société de gestion. Ils viennent en diminution de la valeur liquidative. Ils sont à acquitter tous les ans et sont mentionnés dans le document d'information clé (DIC) de chaque OPC.

Frais de sortie ou « droit de sortie »

Il s'agit de frais prélevés sur le montant de la vente en cas de vente des parts du placement collectif détenues».

Frais de souscription

Il s'agit de frais prélevés sur le montant investi, au moment de l'achat de parts d'un placement collectif. Le montant est généralement exprimé en pourcentage.

I

Identifiant Créancier SEPA (ICS)

Code unique attribué à un créancier afin qu'il puisse émettre des prélèvements SEPA sur les comptes de ses clients. L'ICS garantit l'identification sans ambiguïté de l'émetteur du prélèvement au sein de l'espace SEPA et doit figurer dans les messages de prélèvement.

Instruments Financiers du Groupe LBP

OPC ou Titres/Emprunts émis par le groupe La Banque Postale + OPC hors Groupe La Banque Postale de la gamme conseillée.

Intérêts débiteurs

Intérêts liés à l'utilisation de la facilité de caisse ou du découvert autorisé. Calcul en fonction du montant utilisé par jour d'utilisation en appliquant un taux d'intérêt (le plus souvent, index + marge). En l'absence de découvert autorisé ou au-delà du découvert accordé, les intérêts débiteurs sont calculés dans la limite du taux maximum réglementaire autorisé par la Banque de France et publié trimestriellement au Journal Officiel pour la catégorie « découverts en compte ».

L

Liste Blanche

Sélection de créanciers autorisés à prélever le compte du client.

Liste Noire

Sélection de créanciers non autorisés à prélever le compte du client.

O

Opnet

Échange de fichiers par Internet sens client/banque et banque/client. Accessible depuis l'Espace Client Business, OPnet est une option payante de LBP Net Entreprise et est incluse dans LBP Net Corporate.

Organismes de Placement Collectif (OPC)

Un OPC est un organisme de placement collectif (un « fonds d'investissement » pouvant prendre la forme juridique d'un FCP ou d'une sicav) qui réunit l'épargne d'un grand nombre d'épargnants pour l'investir dans des valeurs mobilières (actions, obligations, etc.) ou dans l'immobilier (pour les OPCI). Cette épargne est investie de façon diversifiée par des professionnels (sociétés de gestion) selon une stratégie annoncée : investissements en actions françaises, internationales, en obligations en euros, en devises étrangères, investissements diversifiés en actions et en obligations, etc. En contrepartie de cette gestion professionnelle, des frais sont prélevés chaque année (les « frais courants »). Les OPC sont soumis à l'agrément de l'AMF ou d'une autre autorité européenne.

P

Plateforme Echanges Multi bancaires (PEM)

Interface de gestion des flux multi-bancaires et multi-sociétés accessible via Internet.

R

Relevés MT940 / MT942

Relevés de comptes électroniques adressés via le format ou réseau international sécurisé de transmission de messages entre institutions financières (SWIFT).

Rétrocession

Une partie des frais de gestion perçus par l'OPC peut être reversée à La Banque Postale au titre de son activité de conseil en investissement. Une information préalable à la souscription est fournie sur le pourcentage et le montant des frais liés à l'investissement.

T

TIP SEPA

Le TIP SEPA est une opération de paiement qui permet au Client de régler par prélèvement de son compte le montant de certaines dépenses dues à certains organismes créanciers. L'ensemble des caractéristiques du paiement sont celles du prélèvement SEPA CORE.

MENTIONS LÉGALES

La Banque Postale - S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance - Capital social 6 585 350 218 € - 115 rue de Sèvres 75275 Paris CEDEX 06 - RCS Paris 421 100 645 - IDU EMP FR231771_01UJPN - ORIAS n°07 023 424.

LBP AM - S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance - Capital social 12 138 931,20 € - ADEME IDU FR401619_01CHNQ - 36, quai Henri IV 75004 Paris - RCS Paris 879 553 857. Agréée en tant que société de gestion de portefeuille par l'AMF sous le N° GP-20000031.

Les garanties "Sécurité Financière, Sécurité Vol d'espèces, Sécurité Fonds et valeurs, Sécurité Fraude et Sécurité Annulation de manifestation" sont issues du contrat d'assurance collective de dommages Alliatys Association souscrit par La Banque Postale auprès de CNP Assurances IARD - S.A. à conseil d'administration - Capital social 146 952 480 € - 4 Promenade Cœur de ville 92130 Issy-les-Moulineaux - RCS Nanterre 493 253 652 - Entreprise régie par le code des assurances - IDU EMP FR232845_01WXTG.

La garantie "Information Juridique par téléphone et Protection Juridique : Achat d'un bien et prestation de service" est issue du contrat collectif d'assurance de dommages Alliatys n° 504 518 souscrit par La Banque Postale auprès de la Société Française de Protection Juridique, dont la marque commerciale est Groupama Protection Juridique, S.A. au capital de 2 216 500 € - Siège social : 8-10, rue d'Astorg 75008 Paris - B 321 776 775 RCS Paris - Entreprise régie par le Code des assurances.

La Banque Postale agissant en qualité d'intermédiaire d'assurance et les entreprises d'assurance avec lesquelles elle travaille sont soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), sise 4 Place de Budapest, 75009 Paris CEDEX 09.

La Banque Postale Leasing & Factoring - S.A. à conseil d'administration - Capital social 275 000 000 € - 115 rue de Sèvres 75275 Paris CEDEX 06 - RCS Paris 514 613 207 - IDU EMP FR300567_01SROD - ORIAS n°11063258.

La Financière de l'Échiquier - SA - Capital social 10 047 500 € - 53 avenue d'Iéna 75116 Paris - RCS Paris 352 045 454 - Orias n° 08 042 374. Agréée en tant que société de gestion de portefeuille par l'A.M.F. n° GP 91-004, et sous le régime de la directive OPCVM 2009/65/CE.

CNP Assurances - S.A. à conseil d'administration - Capital social 686 618 477 €- 4 promenade Cœur de Ville 92130 Issy-les-Moulineaux - RCS Nanterre 341 737 062 - Entreprise régie par le code des assurances.

L'Offre Tap to Pay est proposée par La Banque Postale et son partenaire Yavin. L'adhésion à l'offre est formalisée par la signature d'un contrat d'acceptation de paiement par carte en proximité de La Banque Postale et d'un contrat d'utilisation de l'Application de paiement MobiPro du partenaire Yavin. Sous réserve de l'acceptation de votre dossier par La Banque Postale.

Yavin - Société par Actions Simplifiée au capital de 68 021,50€ - Siège social : 6 avenue des Champs Elysées, 75008 paris – RCS Paris 853 095 594 Paris - Numéro de TVA intracommunautaire : FR91853095594.



Devenir client
contactez un conseiller
09 69 32 60 79 (numéro gratuit)



Pour en savoir plus
connnectez-vous sur
https://www.labanquepostale.fr/associations/association-proximite.html*

* Coût de connexion selon le fournisseur d'accès



La Banque Postale - 09/2026
- agence PolettePolette